

n° 476

Le Conseil,

29^e Ludres Sud
venant au marché
travaux

- ou le marché de gré à gré en date du 13.11.72 approuvé le 05.12.72 passé entre la commune de Ludres et la SEREG pour les travaux d'aménagement des accès de la 29^e de Ludres Sud sur la RN 57,
- ou le rapport de M. l'ingénieur des TPE subordonné,
décide,

n° 1081 - 1.2.73

mm, le 20/21/73

mut approuvé

des P. d'aj. et L. v.

1/ page.

d'accepter le bordereau de prix supplémentaires concernant le remplacement, pour la constitution des fondations de chaussées, du matériau grave-laitier par le matériau grave-bitume.

Ce changement est nécessaire, par l'urgence des travaux à exécuter en période hivernale, le nouveau matériau, d'un prix équivalent, est beaucoup moins sensible aux incidences du froid.